



PREFET DE L'ORNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES DE L'ORNE  
NOR 2350-15-00107

*ARRÊTÉ PORTANT APPROBATION DU SCHEMA  
D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (S.A.G.E.)  
DU BASSIN ORNE AMONT*

Le Préfet de l'Orne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Orne National du Mérite,

Vu le code de l'Environnement et notamment les articles relatifs aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.), L. 212-3 à L. 212-11 ainsi que R. 212-26 et suivants et les articles L. 122-4 à L. 122-11 concernant l'évaluation environnementale ;

Vu les arrêtés préfectoraux des 24/12/2003 et 08/08/2005 fixant le périmètre de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du bassin Orne Amont ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2011 portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Orne Amont ;

Vu l'arrêté du 5 juin 2015 portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Orne Amont ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2009 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Seine-Normandie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 avril 2015 prescrivant une enquête publique au titre du Code de l'Environnement dans le cadre du SAGE du Bassin Orne Amont du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 30 juin 2015 inclus ;

Vu les avis émis par le Conseil départemental de l'Orne, le Conseil Régional de Basse-Normandie, les Conseils Municipaux des communes concernées, les Chambres Consulaires concernées ;

Vu l'avis du comité de Bassin Seine-Normandie en date du 6 mars 2014 ;

Vu l'avis de l'autorité environnementale du 24 mars 2014 sur le rapport environnemental et le prise en compte de l'environnement par le projet de SAGE Orne Amont ;

Vu le rapport et les conclusions de la commission d'enquête en date du 30 juillet 2015 ;

Vu la délibération de la commission locale de l'eau du 15 octobre 2015 adoptant le projet de SAGE et la déclaration environnementale ;

Considérant la nécessité de préserver et d'assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Orne Amont telle que définie à l'article L. 211-1 du Code de l'Environnement ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires de l'Orne,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Bassin Orne Amont annexé au présent arrêté est approuvé (Annexe 1).

Il est constitué des documents suivants :

- Rapport de présentation
- Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)
- Annexes cartographiques du PAGD
- Fiches actions du PAGD
- Règlement
- Annexes cartographiques du règlement
- Carte n° 4 – Format A0 Annexe du règlement.

**ARTICLE 2 :** Le SAGE approuvé est transmis :

- aux maires des communes citées en annexe 2 ;
- au Sous-Préfet d'Argentan ;
- au Président de la Commission Locale de l'Eau ;
- au Président de l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne ;
- au Président du Conseil départemental de l'Orne ;
- au Président du Conseil Régional de Basse-Normandie ;
- au Président de la Chambre d'Agriculture de l'Orne ;
- au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Orne ;
- au Préfet Coordonnateur de Bassin Seine-Normandie ;
- au Comité de Bassin Seine-Normandie.

**ARTICLE 3 :** Un exemplaire du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, accompagné de la déclaration environnementale prévue à l'article L. 122-10 du Code de l'Environnement (Annexe 3) ainsi que du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, sont tenus à la disposition du public à la Préfecture de l'Orne.

**ARTICLE 4 :** L'arrêté, accompagné de la déclaration environnementale prévue à l'article L. 122-10 du Code de l'Environnement (Annexe 3), sera publié également au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de l'Orne ainsi que sur le site internet : [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr)

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté fera l'objet d'une mention publiée dans les journaux suivants : Ouest-France édition de l'Orne et le Journal de l'Orne.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit auprès du Tribunal Administratif de Caen (3 rue Arthur Le Duc – 14000 Caen) dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Orne.

**ARTICLE 7 :** Le secrétaire général de la préfecture de l'Orne, le Sous-Préfet d'Argentan, le Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Orne Amont, le Directeur Départemental des Territoires de l'Orne, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une copie leur sera adressée.

ALENCON, le

24 NOV. 2015

Le Préfet,



Isabelle DAVID

SAGE ORNE AMONT COMMUNES TOTALEMENT COMPRISES DANS LE PERIMETRE	
Code	Nom
61002	ALMENECHES
61006	ARGENTAN
61014	AUNOU LE FAUCON
61020	AVOINE
61027	BATILLY
61036	BELFONDS
61039	LA BELLIERE
61375	BOISCHAMPRE
61049	BOISSEI LA LANDE
61055	BOUCE
61076	LE CERCUEIL
61081	CHAILLOUE
61085	CHAMP DE LA PIERRE (LE)
61101	CHÂTEAU D'ALMENECHES (LE)
61110	COCHERE (LA)
61114	COMMEAUX
61127	LA COURBE
61153	ECOUCHE
61170	FLEURE
61173	FONTENAI SUR ORNE
61176	FRANCHEVILLE
61192	GODISSON
61194	GOULET
61210	JOUE DU PLAIN
61212	JUVIGNY SUR ORNE
61217	LA LANDE DE LOUGE
61236	LOUCE
61237	LOUGE SUR MAIRE
61240	MACE
61253	MARMOUILLE
61256	MEDAVY
61270	MENIL JEAN
61271	MENIL SCELLEUR (LE)
61285	MONTGAROULT
61288	MONTMERREI
61294	MORTREE
61298	MOULINS SUR ORNE
61306	NEUVILLE PRES SEES
61310	NONANT LE PIN
61354	ROTOURS (LES)
61358	SAI
61371	SAINT BRICE SOUS RANES
61393	SAINT GERMAIN DE CLAIREFEUILLE
61403	SAINT HILAIRE LA GERARD
61416	SAINT LEONARD DES PARCS
61441	SAINT OUEN SUR MAIRE
61419	SAINTE MARGUERITE DE CARROUGES
61420	SAINTE MARIE LA ROBERT
61427	SAINT MARTIN L'AIGUILLON
61453	SAINT SAUVEUR DE CARROUGES
61462	SARCEAUX
61468	SENTILLY
61470	SERANS
61472	SEVIGNY
61473	SEVRAI
61479	TANQUES
61480	TANVILLE
61503	VIEUX PONT

VU

Pour être annexé à mon arrêté en  
date de ce jour.Atençon, le : 24 NOV. 2015  
Le Préfet,

  
Isabelle DAVID

SAGE ORNE AMONT  
COMMUNES PARTIELLEMENT INCLUSES  
DANS LE PERIMETRE

Code	Nom
61015	AUNOU SUR ORNE
61017	AUTHIEUX DU PUIITS (LES)
61023	BAILLEUL
61028	BAZOCHES AU HOULME
61056	BOUILLON (LE)
61057	BOURG ST LEONARD (LE)
61064	BRULLEMAIL
61074	CARROUGES
61080	CHAHAINS
61084	CHAMPCERIE
61088	CHAMP HAUT
61098	CHAPELLE PRES SEES (LA)
61104	CHAUX (LA)
61131	COURMENIL
61133	COURTOMER
61138	CROISILLES
61150	ECHAUFFOUR
61157	EXMES
61158	FAVEROLLES
61164	FERRIERE BECHET (LA)
61166	FERRIERES LA VERRERIE
61172	FONTENAI LES LOUVETS
61179	FRESNAYE AU SAUVAGE (LA )
61183	GAPREE
61188	GENEVRAIE (LA )
61189	GIEL COURTEILLES
61189	GINAI
61199	HABLOVILLE
61209	JOUE DU BOIS
61216	LANDE DE GOULT (LA)
61225	LIGNERES
61264	MENIL FROGER
61265	MENIL GONDOUIN
61272	MENIL VICOMTE (LE )
61275	MERLERAULT (LE)
61283	MONTABARD
61290	MONTREUIL AU HOULME
61301	NEAUPHE SOUS ESSAI
61303	NECY
61314	OCCAGNES
61328	PIN AU HARAS (LE)
61339	PUTANGES-PONT-ECREPIN
61340	RABODANGES
61344	RANES
61349	RI
61352	RONAI
61357	ROUPERROUX
61361	SAINT ANDRE DE BRIOUZE
61364	SAINT AUBERT SUR ORNE
61383	SAINT DIDIER SOUS ECOUVES
61398	SAINT GERMAIN LE VIEUX
61402	SAINT HILAIRE DE BRIOUZE
61424	SAINT MARTIN DES LANDES
61378	SAINTE CROIX SUR ORNE
61464	SEES
61474	SILLY EN GOUFFERN
61492	TREMONT
61496	UROU ET CRENNES
61512	YVETEAUX (LES)

VU

Pour être annexé à mon arrêté en  
date de ce jour,  
Alençon, le : 24 NOV. 2015

Le Préfet,



**Isabelle DAVID**